



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : ministeres et secretariats d'Etat

Question écrite n° 1487

## Texte de la question

M Jean-Paul Virapoulle demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'equipement et du logement, s'il n'estime pas souhaitable de creer a la Reunion une delegation regionale a l'architecture et a l'environnement. Les competences normalement devolues a la DRAE sont en effet actuellement partagees entre, d'une part, le charge de mission a l'environnement et, d'autre part, le chef du service departemental de l'architecture. Or compte tenu de la specificite des problemes qui se posent a la Reunion en matiere d'architecture et d'environnement, les structures existantes ne sont pas en mesure de coordonner et d'accompagner harmonieusement la recherche architecturale, la relance de l'habitat et du developpement economique. Il lui rappelle qu'un projet de centre technique du batiment reunionnais, integrant notamment la creation d'un premier cycle DEFA des la rentree prochaine, a ete mis en place en liaison avec son ministere et que la Martinique et la Guadeloupe disposent deja en commun d'une DRAE Alors que cela fera bientot dix ans que les DRAE ont ete instituees, il lui parait donc plus que necessaire de creer une telle structure a la Reunion.

## Texte de la réponse

Reponse. - Les directions regionales a l'architecture et a l'environnement ont ete creees pour assurer un ensemble de missions relevant du ministere de l'environnement. A cet effet, elles coordonnent les activites des services departementaux de l'architecture et veillent a la coherence de l'action des directions departementales de l'equipement en la matiere. Etant donne la situation de la Reunion, qui a le double statut de departement et de region, il ne semble pas pertinent d'y installer un service de ce type. Il est apparu preferable de renforcer les competences et les moyens du service departemental de l'architecture et de s'appuyer sur des interventions plus importantes de la direction departementale de l'equipement dans les domaines de l'environnement. C'est donc dans le cadre de l'organisation actuelle de ces deux services qu'une reflexion pourrait etre engagee sur les solutions susceptibles d'etre apportees aux problemes souleves.

## Données clés

**Auteur :** [M. Virapoull• Jean-Paul](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1487

**Rubrique :** Dom-tom

**Ministère interrogé :** équipement et logement

**Ministère attributaire :** équipement et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 août 1988, page 2305